Cour de Justice de l'Union Européenne et non représentativité du Polisario

N. Lygeros

En raison d'une erreur de choix stratégique, depuis quelques années, le Polisario, sans entité étatique, tente via des actions en justice d'une part de mettre un frein au développement des Provinces du Sud et d'autre part d'acquérir une représentativité auprès des populations du Sahara mais en vain. En réalité, chaque fois que le Polisario essaie de nuire aux Accords de l'Union Européenne avec le Maroc, il se retrouve au final dans un état pire que le précédent. Il est clair qu'il suit des conseils mais ceux-ci le mènent peu à peu à sa perte. Cela se voit par le nombre d'Etats qui ont décidé d'annuler leur reconnaissance. Il a toujours exploité des outils de propagande pour parvenir à ses fins mais celle-ci a ses limites face à la réalité. En voulant contester les Accords sur la pêche afin d'asseoir son autorité sur les populations du Sahara, il se retrouve dans une situation précaire. Initialement il pensait détenir un statut et maintenant il doit se justifier car la Cour de Justice de l'Union Européenne ne le reconnait même pas comme un représentant. Il était clair que le Polisario n'était pas un Etat à part entière cependant sa propre nature est désormais remise en cause. En effet, il espérait au moins avoir le statut d'interlocuteur en tant que représentant mais la décision de la Cour explicite que ce n'est pas le cas. Ainsi le Polisario qui désirait contrer le Maroc en s'engageant sur le terrain de la justice puisque celui du terrain est terminé, voit sa prétendue représentativité s'effriter. A vouloir trop revendiquer sans aucun fondement et sans stratégie, il se place de lui-même via ses erreurs dans une position qui sonne le glas de ses intérêts. Il lui faudra choisir maintenant quelle bataille mener pour justifier son existence superfétatoire pour les populations du Sahara. Il est difficile d'imaginer que le Polisario a été informé par son soutien de toujours qu'il existe des conséquences judiciaires lorsqu'une demande est effectuée auprès des tribunaux. Quand il s'agit de la Cour, il est prudent de s'informer avant d'engager une procédure surtout si celle-ci se fait au profit d'un autre Etat. Seulement le Polisario s'est engagé dans une bataille judiciaire sans tenir compte des possibles conséquences d'un rejet de la part de la Cour. Incapable d'agir directement sur les Provinces du Sud, le Polisario s'est mis en tête de contrecarrer des projets afin d'être un intervenant. Seulement la Cour a rejeté la plainte du Polisario en s'appuyant précisément sur sa non représentativité. Le Polisario a subi un échec judiciaire mais celui-ci a des répercussions stratégiques. En effet, après cette défaite, il est clair qu'il ne peut prétendre représenter les droits des populations du Sahara. Il n'est pas seulement hors jeu dans cet Accord entre l'Union Européenne et le Maroc mais aussi sur le terrain stratégique. Le Polisario joue plus le rôle de marionnette d'un Etat invisible et non celui d'une structure prétendant à une reconnaissance étatique de la part d'Etats à une échelle internationale. Car après ce rejet, les Etats qui pourraient aider le Polisario dans son obsession ne risquent pas de s'engager car ils aperçoivent déjà le risque stratégique pour leur propre politique étrangère. Avec cet échec, le Polisario a mis le doute dans l'esprit de ceux qui avaient des intérêts à le soutenir car il n'est plus digne de confiance. Or seule la dignité humaine est importante dans ce combat qui concerne directement les Droits de l'Humanité.